

Un traité mondial pour la protection des océans

Partage international n° 416 - Avril 2023

par Jon Queally

Le 5 mars 2023, les défenseurs des océans ont exprimé leur joie, après l'annonce, au terme de près de deux décennies de réflexion et d'efforts, que les représentants du monde entier s'étaient mis d'accord sur le texte d'un traité mondial de grande envergure visant à protéger la biodiversité en haute mer et dans les profondeurs des océans du monde.

« C'est un jour historique pour la biodiversité et un signe que dans un monde divisé, la protection de la nature et des personnes peut triompher de la géopolitique, a déclaré Laura Meller, chargée de campagne en faveur des océans à Greenpeace - Nordic. Nous félicitons les pays d'avoir recherché des compromis, mis de côté leurs divergences et adopté un traité qui nous permettra de protéger les océans, de renforcer notre résistance au changement climatique et de préserver la vie et les moyens de subsistance de milliards de personnes. »

Le texte final du traité mondial sur les océans, appelé *Traité sur la biodiversité des zones ne relevant pas des juridictions nationales (BBNJ)*, a été adopté à l'issue d'un cycle de négociations de deux semaines qui s'est conclu par un marathon de 48 heures entre les délégations, au siège des Nations unies à New York.

« C'est énorme », peut-on lire, sur les réseaux sociaux, dans un communiqué de Greenpeace qualifiant l'accord de « plus grande victoire jamais remportée en matière de biodiversité ».

Rena Lee, de Singapour, ambassadrice de l'Onu pour les océans et présidente de la conférence chargée des négociations, a été ovationnée après avoir annoncé l'accord final conclu.

« Après deux semaines de négociations et d'efforts héroïques les dernières 48 heures, les gouvernements sont parvenus à un accord sur des questions clés qui feront progresser la protection et la gestion de la biodiversité marine en haute mer », a déclaré Rebecca Hubbard, directrice de la High Seas Alliance (Alliance pour la haute mer), une coalition de plus de 40 ONG actives dans le domaine des

océans, dont fait également partie l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Minna Epps, directrice du programme mondial marin et polaire de l'UICN, a déclaré de son côté : *« Le traité comble des lacunes essentielles dans le droit international et offre un cadre permettant aux gouvernements de travailler ensemble. »*

La protection de la haute mer, qui désigne les zones des océans situées en dehors de la juridiction d'un pays, s'inscrit dans le cadre plus large de la protection de la biodiversité planétaire. En outre, cette protection est essentielle si les nations entendent respecter correctement leurs engagements à l'égard du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal négocié par l'Onu, connu sous le nom d'objectif 30x30, visant à protéger 30 % de l'habitat naturel de la planète d'ici à 2030.

Un communiqué de l'Alliance pour la haute mer indique que 1 % de celle-ci est protégé. Le nouveau traité permettra la création d'aires marines protégées et rendra possible la réalisation des objectifs de l'accord de Kunming-Montréal, mais *« le temps presse »* pour la sauvegarde de la biodiversité mondiale.

« Le nouveau traité fera entrer la gouvernance des océans dans le XXI^e siècle, a déclaré l'Alliance, notamment en fixant des exigences modernes pour évaluer et gérer les activités humaines susceptibles d'affecter la vie marine en haute mer, et en garantissant une plus grande transparence. Cela renforcera considérablement l'efficacité de la gestion par zone de la pêche, du transport maritime et d'autres activités qui ont contribué au déclin général de la santé des océans. »

Selon l'évaluation des négociations effectuée par Greenpeace, la Coalition de la haute ambition, qui regroupe l'UE, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la Chine, a joué un rôle clé dans la conclusion de l'accord. Chacun a fait preuve d'une volonté de compromis au cours des derniers jours de négociations et a formé des coalitions au lieu de semer la division. Les petits Etats insulaires ont fait preuve de leadership tout au long du processus, et le Groupe des 77 (groupe des pays en développement) a montré la voie en veillant à ce que le traité puisse

être mis en œuvre de manière juste et équitable.

Le partage équitable des avantages économiques tirés des ressources génétiques marines a été l'un des principaux points d'achoppement. Ce point n'a été résolu que le dernier jour des négociations. La section du traité consacrée aux zones marines protégées met fin à la prise de décision par consensus, qui n'a pas permis de protéger les océans par l'intermédiaire des organismes régionaux existants, tels que la Commission de l'océan Antarctique. Bien que le texte soulève encore des questions importantes, il s'agit d'un traité viable qui constitue un point de départ pour la protection de 30 % des océans de la planète.

L'alliance pour la haute mer a déclaré qu'il était urgent que les gouvernements franchissent l'étape

finale de la ratification du traité. *« Nous pouvons enfin passer des négociations aux actes concrets en mer. Les pays doivent adopter officiellement le traité et le ratifier le plus rapidement possible pour qu'il entre en vigueur, puis créer les sanctuaires océaniques entièrement protégés dont notre planète a besoin, a déclaré L. Meller, membre de l'Alliance. Le temps presse. »*

Date des faits : 5 mars 2023 **Auteur** : Jon Queally, directeur de la rédaction de Common Dreams.

Sources : commondreams.com

Thématiques : [environnement](#)

Rubrique : [Point de vue](#) ()